



## Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens

Vendredi 24 septembre 2010 à 20h.

Grande salle du Motty

---

Séance ouverte à 20 h 00.

**Présidence:** M. Jean-Michel BARBEY, Président du Conseil communal.

Appel: 59 membres présents lors de l'appel.  
13 personnes excusées:  
Mmes et MM. Louis Ballerstedt, Monique Bettinger, Francine Bruni, David Cananiello, Giampiero Corrado, Emmanuèle de Allegri, Philippe Ecoffey, Olivier Genton, Hans-Peter Guilbert, Christine Meyer-Favey, Michele Mossi, Jacques Neiryck, Jean-Luc Roggo.  
Arrivent plus tard MM. Peter Kaeser, Jean-Louis Radice.  
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

### ORDRE DU JOUR

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 juin 2010.
3. **Préavis 20/2010**  
Construction du centre Socioculturel du Croset – Demande d'un crédit de construction.
4. Communications municipales.
5. Divers et propositions individuelles.

### COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, nos Huissiers, M. le Secrétaire suppléant, M. le technicien et le public, M. le Président nous dit qu'il est un peu ému de se retrouver devant le Conseil ce soir pour sa première séance en qualité de Président. Il nous dit qu'il fera tout son possible pour être digne de la confiance qui lui a été témoignée. Ensuite, il communique à l'assemblée les informations suivantes :

#### **Au chapitre de la correspondance :**

Je vous donne lecture de la lettre de démission du Conseil communal de M. Eric Levrat. (annexe 1 du présent PV.)

Dans une lettre d'invitation à une séance, le bureau du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois me demande de vous informer des dates du Marché du SDOL. Celui-ci se tiendra le vendredi après-midi 12 et samedi 13 novembre au Polydôme à l'EPFL. Vous y êtes tous cordialement invités.

L'association Ecublens – Porumbacu de Sus me prie de vous annoncer son repas de soutien qui aura lieu au refuge d'Ecublens le vendredi 1<sup>er</sup> octobre prochain.

### **Au chapitre des représentations :**

Le 2 juillet, j'ai représenté le Conseil lors de la cérémonie des promotions scolaires et lors du repas de fin d'année du corps enseignant

Le 5 juillet a eu lieu la séance de passation de pouvoir des Présidents du Conseil, dans la salle de réception, en présence de la Municipalité.

Lors de la cérémonie du 1<sup>er</sup> août, j'ai eu le plaisir d'apporter les salutations du Conseil aux participants à la Fête nationale.

Le 28 août, dans le cadre de la fête au village à Renges, j'ai eu le plaisir de procéder, en compagnie de notre Syndic, à la remise des prix du rallye organisé par l'USL.

Le 30 août, le Bureau du Conseil a été reçu par la Municipalité et le Secrétaire municipal à Mon Repos pour notre traditionnelle rencontre annuelle.

Le 15 septembre, une réunion avec le Syndic, le Secrétaire municipal et le Secrétaire du Conseil nous a permis de fixer les dates pour les Conseils communaux du premier semestre 2011.

### **Manifestations à venir**

25 septembre – Fête de la Paroisse au Motty dès 9h30  
Marché – Animation – Repas.

25 septembre – semaine de la mobilité de 13h à 17h  
Terrains de sports du Pontet, balades à pieds ou à vélo.

9 octobre – Revue SDIS Chamberonne à 15 h.  
Place du débarcadère à St-Sulpice.

15 octobre – Prochain conseil communal.

### **POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**M. le Président** nous informe que la lettre de démission de M. Eric Levrat nous est parvenue après l'établissement de l'ordre du jour. Il nous propose de le modifier comme suit :

Points 1 et 2, inchangés.

Point 3. Assermentation.

Point 4. Nomination d'un membre à la commission de recours (impôts et égouts).

Point 5, Nomination d'un membre à la commission de fixation des indemnités.

Point 6. Préavis 20/2010 Construction du Centre Socioculturel du Croset - demande d'un crédit de construction.

Point 7. Communications municipales.

Point 8. Divers et propositions individuelles.

**M. le Président** ouvre la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

## **POINT 2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 25 juin 2010.**

**M. le Président** ouvre la discussion.

M. le Secrétaire indique qu'il y a une erreur de date à la dernière page du PV « la prochaine séance du Conseil est fixée au **24 septembre 2010** au lieu du 23 septembre 2010 ». **M. le Président** poursuit la discussion, elle n'est plus demandée. Au vote le PV de la séance du 25 juin 2010 est accepté à l'unanimité. Il remercie M. Michel Häusermann, secrétaire, pour son travail.

## **POINT 3. ASSERMENTATION.**

Pour faire suite à la démission de M. Eric Levrat, le Bureau a reçu la proposition de nommer Mme Sylvie Pittet Blanchette, membre du groupe PSIG. Cette proposition a été formulée conformément aux articles 66 et 67 de la loi sur les exercices politiques.

**M. le Président** donne la lecture du serment. Par sa promesse **Mme Sylvie Pittet Blanchette est assermentée.**

**M. le Président** remercie Mme Sylvie Pittet Blanchette pour l'intérêt qu'elle porte aux affaires communales. Mme Pittet Blanchette rejoint les rangs du PSIG sous les applaudissements de l'Assemblée. **L'effectif passe à 60 Conseillers présents.**

## **POINT 4. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS (impôts et égouts).**

**M. le Président** attend les propositions. Au nom du Groupe PSIG, M. Germain Schaffner propose la candidature de **M. Alberto Perez**. Il n'y a pas d'autre proposition aussi **M. le Président** propose d'élire **M. Perez** par acclamations. Les applaudissements saluent cette élection.

## **POINT 5. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE FIXATION DES INDEMNITÉS.**

**M. le Président** attend les propositions. Au nom du Groupe PSIG, M. Germain Schaffner propose la candidature de **Mme Daniela Antonino**. Il n'y a pas d'autre proposition et **M. le Président** propose d'élire **Mme Antonino** par acclamations. Les applaudissements saluent cette élection.

A 20h20 arrivée de M. Peter Kaeser, **l'effectif passe à 61 Conseillers présents.**

## **POINT 6. PREAVIS 20/2010 CONSTRUCTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL DU CROSET DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Jean-Jacques Hefti.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. J.-P. Müller. Le rapport de M. Müller est consolidé par la mise au rétroprojecteur du tableau qui figure dans son rapport et qui concerne les charges annuelles de fonctionnement prévisibles pour les différents secteurs. M. Müller nous informe que le montant concernant la Garderie Domino pour le mobilier est de **Fr. 140'000.-** et non Fr. 14'000 comme indiqué par erreur.

(Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou du soussigné, ils sont également en ligne sur le site ecublens.ch. Le rapport de la Commission des finances comporte déjà la correction susmentionnée.)

Au vu de ce préavis volumineux, **M. le Président** nous propose de le traiter de la manière suivante :

**La discussion sera ouverte point par point et à la fin, une discussion sera ouverte sur l'ensemble du Préavis.**

**M. le Président** met au vote cette manière de procéder. **Au vote elle est acceptée**, il y a une abstention.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le point 1 – Préambule

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le point 2 – Evolution du projet

La discussion n'est pas demandée, elle est close

**M. le Président** ouvre la discussion sur le point 3 – Programme des locaux- fonctionnement et charges.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le point 4- Descriptif du bâtiment.

**M. Jean-Pierre Müller** nous dit que dans le rapport de la Commission ad hoc il est fait mention de pieux battus et dans le préavis il est fait mention de pieux forés...qu'en est-il ?

**M. Pierre Kaelin, Syndic** confirme qu'il s'agit bien de pieux forés et il y en a 110 de prévus sur ce chantier.

**M. Alberto Perez** tient à remercier et féliciter la Municipalité pour avoir mené à bien ce projet et d'avoir permis qu'il se concrétise. Concernant le label Minergie, il aimerait savoir pour ce type de bâtiment quelle est l'affectation et vu que l'installation de chauffage va aussi chauffer un autre bâtiment, il souhaiterait aussi savoir quel est aussi cet autre type de bâtiment et dans quelle catégorie il est.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** peut confirmer que le bâtiment socioculturel ainsi que le bâtiment des logements protégés sont tous deux des bâtiments Minergie standard.

A 20h40, départ de M. Michel Miéville, **l'effectif passe à 60 Conseillers présents.**

**M. Alberto Perez** nous dit que pour une villa il serait requis pour avoir le label Minergie une consommation d'énergie de 38kwh. par m2 par an et pour un hôpital on arrive à 70kwh. par an. Il doit y avoir plusieurs catégories entre ces 2 chiffres.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** ne peut pas répondre tout de suite car il n'a pas tous ces chiffres avec lui. Toutefois, il aimerait présenter les gens du bureau d'étude présents dans le public ce soir, à savoir : MM. Pécoraro, Goetz et Monnier du bureau AL30 et M. Graz du bureau Hüsler et Associés (architecte paysagiste). Il nous propose de les applaudir ce que l'Assemblée s'empresse de faire. Les grands spécialistes sont présents et ils pourront répondre à M. Perez à l'issue de la séance.

A 20h45 arrivée de M. Jean-Louis Radice, **l'effectif passe à 61 Conseillers présents.**

**M. Alain Banchoud** a participé à la Commission ad hoc et il a été bien informé sur le point 4.4. Informatique et multimédia. Toutefois il a oublié de poser une question à ce sujet. Il aimerait savoir si dans ce point il est compris un aspect sécuritaire, est-ce que par exemple comme pour les écoles il y aura des caméras ou des éléments qui seront axés sur l'informatique ou le multimédia.

**M. Michel Farine, Municipal** répond qu'il n'y aura pas de caméras de surveillance dans et autour du bâtiment du centre socioculturel et il n'y aura pas non plus de détection de présences ou de mouvements à l'intérieur pour l'instant. C'est un élément qui n'a pas été jugé utile pour le moment et donc il n'y a aucun équipement de ce type prévu actuellement.

**M. le Président** poursuit la discussion sur ce point, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le point 5 – Aménagements extérieurs.

**M. Christophe Cartier** nous informe qu'il a quelques points retenus dans le préavis qui vont déboucher sur un amendement. Son intervention et l'amendement qui suit sont en annexe no 2 du présent PV.

**M. le Président** nous relit l'amendement et demande si celui-ci est soutenu par 5 Conseillers. C'est largement le cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion sur cet amendement.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** nous rappelle que l'accès par le chemin de Veilloud donnera lieu à une enquête complémentaire qui va être faite prochainement. Dans le détail il a été spécifié qu'il s'agit d'un accès secondaire puisqu'il est limité à des livraisons de pellets, la livraison des repas pour le réfectoire ainsi que pour l'accès aux 7 places de parc pour le personnel qui travaillera au centre socioculturel. Donc, c'est extrêmement limité, par exemple pour les pellets ce sera des livraisons 3 à 4 fois par année. Concernant les scooters il n'est pas convaincu que les scooters ne passent pas déjà aujourd'hui sur ce passage piétonnier, peut-être qu'après, cela va les inciter à passer plus régulièrement.

La Municipalité souhaiterait qu'il n'y ait aucun véhicule qui transite par la Place du Village. En cas de manifestation on pourra rouler sur cette place pour y aménager des éléments extérieurs, mais ce sera l'unique occasion. La Municipalité souhaite éviter qu'il y ait un transit régulier depuis cette place. De plus, il nous informe que de toute façon, il y aura une mise à l'enquête à ce sujet que les citoyens pourront s'exprimer aussi il nous propose de refuser cet amendement.

**M. Aurelio Musio** aimerait comprendre pourquoi c'est dans le préavis et pourquoi ce n'est pas dans la mise à l'enquête en même temps que le bâtiment.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond qu'on se trouve actuellement en dehors du périmètre de la parcelle puisque le chemin est sur la parcelle 1465 et dans le cadre du projet ce n'est pas le même site qui est mis à l'enquête, c'est une enquête sur les routes et elle est différente d'une enquête qui concerne les constructions. C'est vrai qu'elle aurait pu être faite en parallèle mais cela n'a pas été fait et la Municipalité se doit de faire cette enquête pour elle-même.

**M. Georges-Henri Chevallaz** ne trouve pas inintéressant la proposition faite par M. Cartier mais il imagine qu'il a une petite idée par où passer et s'il pouvait la développer cela l'arrangerait.

**M. Christophe Cartier** répond qu'à l'heure actuelle la Commune a une servitude de passage au nord, d'ailleurs les places de parc qui sont situées pour la dépose des enfants à cet endroit se trouvent en bordure de ce chemin. Il se demande si la possibilité de rentrer au nord, à côté de la sous-station électrique, a été étudiée.

**M. Georges-Henri Chevallaz** imagine que cela a été étudié aussi par la Municipalité. Si la réponse est juste pour empêcher les voitures de passer sur la place mais doivent passer derrière où il y a aussi du monde. Est-ce qu'il y a aussi d'autres contraintes techniques qui empêcheraient de le faire ?

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** ne souhaite pas répondre au sujet des contraintes techniques. Toutefois elle nous indique qu'on voit sur le plan les places « dépose » sur la place du Village. Elles ont été prévues et ont dû être négociées avec M. Nussbaumer. Il n'était pas très chaud au départ des négociations mais il y a eu discussion avec lui en lui disant que probablement le samedi à certaines heures ces places pourraient aussi être utilisées par les personnes qui se rendent au centre commercial.

Si on s'imagine en regardant le plan de faire tourner un camion de livraison de pellets ou d'autres véhicules à cet endroit il va falloir modifier le plan. Cela va certainement toucher la place du village et aussi l'arborisation qui a été prévue et tout cela serait au détriment de tout ce qu'il est prévu de faire dans le futur. La Municipalité souhaite faire de cette place quelque chose d'agréable et d'accessible où les gens auraient envie d'y être. Ce serait dommage s'il fallait absolument revoir cet aspect routier parce qu'il y a quelques habitants qui ne seraient pas satisfaits en raison de quelques véhicules qui passeraient devant chez eux. On pourrait aussi discuter avec les gens afin de rendre cet aspect routier acceptable pour chacun. Elle nous rappelle le « concours d'idées » la fameuse « croisée des chemins » c'est aussi ce qui a plu à certains et d'autres regrettent qu'on ne puisse pas la réaliser aujourd'hui. L'espoir de la Municipalité c'est d'avoir une vision future et peut-être que la « croisée des chemins » dans 10 ans pourra être faite car il y aura eu des changements dans les habitudes des gens, ils se déplaceront peut-être plus en vélo, à pieds, avec les transports publics pour aller faire leurs courses. Ils auront du plaisir à s'arrêter sur cette place du village et on pourra en faire une vraie « croisée des chemins » où les gens auront plaisir à se rencontrer. Si aujourd'hui l'exécutif et le législatif mettent déjà en péril cette vision future ce serait regrettable. Elle nous invite à refuser cet amendement. La Municipalité va faire au mieux pour faire cet « axe routier » le plus convivial possible. Il ne faut pas imaginer et craindre du trafic car le jour où il y aura un abus il y a des règlements, il y a aussi la police et on pourra faire régler ces cas. La Municipalité sait qu'il y aura des gens qui ne seront pas contents comme d'autres habitants pour d'autres raisons mais elle nous rappelle qu'on est en train de parler de quelque chose qui concerne toute la population d'Ecublens. Encore une fois elle nous invite à refuser cet amendement.

**M. Christophe Cartier** revient sur les paroles de Mme Petoud Leuba au sujet de la « croisée des chemins » et il nous dit qu'il n'est pas tout-à-fait contre cette idée. Il nous dit qu'on a la possibilité de créer cette « croisée des chemins » en faisant passer les vélos et les piétons, alors pourquoi ne pas la faire tout de suite.

**M. Jean-Pierre Müller** a une question à la Municipalité. Lorsqu'il est dit qu'il faudrait traverser la place du village il voit sur le plan qu'il y a une distance de 4.90 mètres qui est prévue entre la place du village et la station électrique et il semblerait qu'avec cet espace il y aurait largement la place pour passer avec un véhicule.

**Mme Danièle Petoud Leuba, Municipale** répond que techniquement c'est possible mais au niveau visuel et au niveau utilisation future ce n'est pas du tout l'idéal. De plus elle souhaite répondre concernant la « croisée des chemins », pourquoi ne la fait-on pas tout de suite. Elle nous rappelle qu'il faut en discuter avec un propriétaire privé et il faut laisser le temps au temps. Elle pense que le propriétaire du centre commercial, dans les années à venir, va évoluer. Il a déjà accepté beaucoup de choses et elle nous dit que les discussions qui ont eu lieu avec lui vont toujours dans le sens d'une amélioration et elle a bon espoir que dans les années futures on arrivera à réaliser ce projet.

**M. Jean-Jacques Hefti** nous informe que si nous acceptons cet amendement et que le préavis passe on va sortir avec un centre socioculturel qui pourrait être construit mais personne n'aura la réponse par où seront livrés les pellets et la nourriture. Pour l'instant nous n'avons pas de détail avec un nouveau plan qui permettrait cela.

**M. Alberto Perez** souhaite rebondir sur les propos de Mme Petoud Leuba. Si le camion passe 3 à 4 fois par année pour la livraison des pellets cela ne va pas beaucoup déranger la place du village et elle va rester tout de même conviviale.

Il remercie M. Cartier d'avoir soulevé ce point qui lui semble aussi important et ce qui le gêne dans la procédure c'est que nous allons accepter un projet pour lequel il est visiblement nécessaire d'approuver ensuite une future mise à l'enquête pour que l'accès soit possible sur un projet qui a déjà été accepté. Il pense que techniquement il n'y a pas de problèmes pour accéder sur ces places de parc très rarement et pour livrer des pellets en arrivant depuis le nord.

**M. Alain Blanchoud** a bien compris que l'on voulait faire un cheminement. Pour lui chemin veut dire passage des piétons et des vélos et ne veut pas dire route. On aurait fait une croisée des routes si on voulait mettre une route à cet endroit.

**M. Jean-Louis Radice** a compris que l'accès qui est prévu doit faire l'objet d'une mise à l'enquête ultérieure. Que se passera-t-il en cas d'oppositions et si on n'arrive pas à trouver un arrangement.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que comme dans toute mise à l'enquête, après avoir entendu les opposants la Municipalité pourra toujours s'il le faut lever les oppositions, cela fait partie des procédures de mise à l'enquête. Il nous rappelle que ce soir la Municipalité a compris le message, elle n'est pas insensible aux différentes remarques. La Municipalité étudiera avec les architectes et si une solution est trouvée il n'y aura pas de mise à l'enquête et s'il y a une mise à l'enquête M. Cartier pourra faire opposition.

**M. le Président** poursuit la discussion au sujet de l'amendement. Elle n'est plus demandée, elle est close. Au vote **l'amendement est refusé** par 29 non. Il y a 15 oui et 13 abstentions.

**M. le Président** poursuit la discussion sur le point 5. Elle n'est pas demandée, elle est close.

**M. Le Président** poursuit avec le point 6 – Information complémentaire. La discussion est ouverte, elle n'est pas demandée, elle est close.

**M. le Président** poursuit avec le point 7 – Aspects financiers.

**M. Jean-Pierre Müller** n'avait pas vraiment précisé lors de son rapport qu'il a modifié un mot à la page 19 dans la rubrique financement. En effet il est noté « cet assainissement engendrera... » et il a corrigé ce mot par « cet investissement ».

**M. Pierre Kaelin, Syndic** nous informe que l'on peut interpréter assainissement de plusieurs manières. Aujourd'hui on a une garderie qui est dans des « portakabin », les Moufflets sont dans un sous-sol, un centre de jeunes aussi dans un sous-sol, donc on assainit une situation.

**M. Jean-Pierre Müller** confirme qu'il y a aussi pensé mais il s'est dit que cela ne tenait pas la route.

La discussion sur le point 7 n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis.

**M. Franco Napoletano** souhaite intervenir. Son intervention figure dans son intégralité à l'annexe no 3 du présent PV.

**Mme Pascale Manzini, Municipale** répond que c'est un souci tout-à-fait partagé par la Municipalité et elle fera en sorte que les choses soient faites vraiment bien, pour elle ces murs en béton ne la satisfont pas non plus.

**Mme Micheline Brühlhart** souhaite intervenir dans le cadre du développement durable. Son intervention figure en annexe no 4 dans son intégralité.

**M. Daniel Sage** est ravi que ce projet voie enfin le jour après de si longues années et il propose que l'on donne un nom à ce nouveau bâtiment. Cela pourrait être fait dans une démarche participative en proposant un concours.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que la Municipalité souhaiterait faire un concours pour le nom de la place, toutefois elle retient l'idée pour un nom du bâtiment.

**M. Alain Blanchoud** nous dit qu'il est totalement acquis à la création d'un centre socioculturel, le projet est bien fait et bien préparé et il félicite la Municipalité à ce sujet. Toutefois, il nous informe qu'il va s'abstenir de voter pour ce bâtiment car il le trouve énormément trop cher. Le coût qu'il génère et les coûts à payer dans les années futures. Cela va nous coûter 1, 2 ou 3 points d'impôts dans les années futures.

**M. José-Luis Hernandez** souhaite faire une observation. Il manque quelque chose dans cette réalisation. Il pense aux toilettes publiques qui seraient nécessaire lors de manifestations et il pense qu'il serait utile d'y penser.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que la Municipalité y a pensé. La journée le centre socioculturel sera ouvert et il est public. Le choix de la Municipalité s'est porté sur des WC publics chimiques qui seraient amenés lors de manifestations. Aujourd'hui c'est déjà le cas lors de la fête à Renges.

**M. Jean-Louis Radice** trouve dommage que la Municipalité rejette de cette façon l'idée de M. Hernandez. Il rappelle que dans la plaine du Croset, mis à part le Centre commercial, il n'y a pas de WC publics et peut être que sans mettre en cause tout le projet on pourrait trouver une meilleure solution que celle des WC chimiques.

**M. le Président** poursuit la discussion sur l'ensemble du préavis, elle n'est plus demandée, elle est close.

**M. le Président** nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 20/2010 est accepté** à la large majorité, il y a 8 abstentions et 1 avis contraire. De nombreux applaudissements saluent l'acceptation du préavis.

En conséquence :

#### *LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD*

- vu le préavis municipal N°20/2010;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **DÉCIDE**

1. d'approuver la création du centre socioculturel du Croset;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 15'850'000.--** (quinze millions huit cent cinquante mille francs) pour sa réalisation;

**Cette dépense sera financée par la trésorerie courante. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 "Bâtiment socioculturel" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 359.5030.223 "Centre socioculturel du Croset - crédit de construction".**

Cette dépense sera amortie en **30** ans dès la fin des travaux, conformément à l'art. 26 du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** s'exprime au nom de la Municipalité pour remercier de l'acceptation de ce préavis. Il tient à nous informer qu'il y aura une exposition tout public les 10 et 11 novembre 2010, à la Grande Salle de 18 à 21h. De plus il y aura une édition spéciale du Journal d'Ecublens prévue pour le 5 octobre prochain.

#### **POINT 7 – COMMUNICATIONS MUNICIPALES.**

**M. le Président** ouvre la discussion point par point.

Points 1, 2, 3 ne suscitent aucune discussion.

Au point 4 « les LED comme solution d'éclairage public », **M. Frédéric Hubleur** demande la parole. Il veut remercier la Municipalité d'avoir fait part de cette étude. C'est un texte

relativement long avec beaucoup d'informations techniques. Il propose qu'on y revienne lors d'un prochain Conseil lorsqu' on aura eu le temps de lire cette information et d'y réfléchir.

**M. Christophe Cartier** revient sur cette communication et il reprend les termes du point 1 des points négatifs des éclairages LED. Il est écrit « impossibilité de dépanner un luminaire sur place (obligation d'envoyer le luminaire en fabrique) ». Il nous informe que c'est faux car c'est possible.

Au point 5 concernant les demandeurs d'emploi **Mme Nicole Roggo** souhaite intervenir. Elle aimerait connaître la différence entre un demandeur d'emploi et un chômeur.

**M. Michel Farine, Municipal** pense que les demandeurs d'emploi c'est la totalité des personnes qui sont au chômage et en fin de droit, mais ce serait encore à vérifier.

**M. Georges-Henri Chevallaz** nous rappelle les votations de dimanche prochain et en fonction du résultat les demandeurs d'emploi vont rester le même nombre et les chômeurs risquent de fortement diminuer. Attention au retour de manivelle, il faudra bien que les Cantons et les Communes prennent en charge les personnes qui n'auront plus droit au chômage. Il nous rend attentifs qu'avec ce genre de votations on ne va pas diminuer le chômage on va principalement faire des ravages au niveau humain et créer des transferts de charges.

Au point 6 des communications municipales il n'y a pas d'intervention demandée.

## **POINT 8 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.**

**M. le Président** nous informe qu'il n'a pas reçu de propositions par écrit. Il ouvre la discussion.

**M. Alain Blanchoud** a vu la fin des travaux au chemin des Crêts et un magnifique mur blanc est maintenant apparu. Il aimerait savoir s'il est prévu d'y apposer quelque chose, fleurs ou un tag ou un magnifique panneau publicitaire) afin de ne pas le laisser se dégrader.

**M. Christian Maeder, Municipal** répond qu'effectivement il n'a pas été prévu pour l'instant d'arboriser ce mur et il pense que la Municipalité pourrait y réfléchir. A l'heure actuelle ce mur pourrait choquer et si ce mur devrait devenir un florilège de tags il faudra trouver des solutions, mais pour l'instant il n'y en a pas un seul.

**M. Alain Blanchoud** se demande si on ne pourrait pas demander dans un avenir proche que notre service technique prévoie des éléments architecturaux pour y mettre des fleurs. Il a passé 2 fois le matin avec le soleil dedans, il a vu un grand rectangle blanc bien éclairé et il pense que cela pourrait inciter des gens à faire des tags.

**M. Frédéric Hubleur** pense qu'une possibilité pour éviter des tags serait de faire appel à un graphiste professionnel et de qualité. Cela pourrait aussi faire l'objet d'un concours qui permettrait de sélectionner quelque chose qui s'intégrerait dans le paysage environnant et cela pourrait être répété sur d'autres grands murs de la Commune et qui mettrait un peu de vie.

**M. Christophe Cartier** aimerait déposer une motion. Celle-ci figure en annexe no 5 du présent PV.

**M. le Président** nous relit les termes de la motion. Il demande si cette motion est soutenue par 5 Conseillers. C'est le cas, aussi **M. le Président** ouvre la discussion au sujet de cette motion.

**M. Michel Farine, Municipal** a le plaisir de répondre à M. Cartier que l'étude pour la circulation des différents axes de circulation dans la plaine du Croset a été lancée en collaboration avec la Commune d'Ecublens et Polouest.

**M. Christophe Cartier** remercie M. Farine pour sa réponse et vu que l'étude est déjà lancée, **il retire sa motion**. Toutefois il aimerait ajouter à l'intention de la Municipalité de ne pas trop tarder.

**M. Michel Farine, Municipal** souhaite encore ajouter que les modifications ont déjà commencées. La montée du chemin du Croset a déjà été modifiée en fonction d'une certaine étude qui garanti maintenant une plus grande sécurité pour les enfants sur le passage pour piétons. C'est dans ce sens là que la poursuite des travaux va s'effectuer dans la plaine du Croset et autour du centre commercial.

**M. Franco Napoletano** aimerait revenir sur l'intervention de M. Blanchoud. Ayant fait partie de la Commission ad hoc il se souvient qu'il avait été question de mettre du lierre sur ce mur pour éviter les tags.

**M. Christian Maeder, Municipal** se souvient qu'effectivement cela avait été évoqué à la Commission ad hoc. Lorsque le projet définitif a été fait ils ont préféré de ne pas mettre du lierre qui parte du sol pour des raisons d'entretien du trottoir, c'est plus facile de nettoyer ou de déneiger lorsqu'il n'y a pas de plantations au sol. Il dit que si tout se passe bien il ne sera pas



nécessaire de mettre un rideau végétal. L'idée de M. Hubleur de faire quelque chose d'artistique qui éviterait les tags pourrait être discutée en Municipalité.

**M. José Birbaum**, délégué à TvT Services SA et SIE souhaite nous donner lecture de son rapport. Le rapport figure dans son intégralité avec 3 annexes en annexe 6 du présent PV. Cette intervention comporte un vœu que vous trouverez en annexe no 7 de ce PV, ce vœu sera transmis à la Municipalité.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** souhaite répondre à M. Birbaum sur quelques éléments. Il nous rappelle que 2015 sera une date assez importante. En effet dès 2015 il y aura une régulation incitative concernant le transport. Dès cette date tous les distributeurs de Suisse ne pourront pas faire un bénéfice au-delà de x. Donc chaque année les ressources des distributeurs seront diminuées. Concernant SIE SA, il y a eu les RPC, toutes ces taxes ont été absorbées, il n'y a pas eu d'augmentation au niveau de la distribution et c'est important de le relever. Concernant les zones urbaines et si on prend Zurich par exemple il est utile de savoir qu'ils ont un Service Industriel, ils ont des multi-fluides. Lorsqu'ils font une fouille ils ont l'eau, le gaz, l'électricité, le télé-réseau, l'épuration, donc quand ils font une fouille, il y en a 5 qui participent et cela diminue énormément les coûts. C'est vrai que nous sommes pénalisés de ce côté-là et il en est conscient.

Ils sont en train de construire un nouveau bâtiment puisqu'aujourd'hui le siège des 2 Sociétés se situe à la rue Neuve à Renens. Le but est de déplacer à Crissier où il y a déjà les dépôts et de recentraliser le personnel. Les surfaces données par M. Birbaum sont des surfaces brutes mais il y a encore des dépôts, des salles informatiques, des salles de conférences et divers éléments qui finalement font que ces surfaces brutes utilisées par 50 personnes sont en accord avec les normes concernant les surfaces de travail.

Il rappelle qu'il n'a jamais été interdit à la Commission de gestion de faire une demande afin de voir les rapports et les comptes de la Société. Il propose donc à la Commission de gestion de fixer un rendez vous pour le prochain exercice et il viendra avec la direction répondre aux différentes questions. Toutefois, concernant la stratégie d'une société, il dit ne pas être trop favorable à la divulguer, c'est une stratégie qui est mise en place, il y a une stratégie de partenariat avec Romande énergie commerce SA qui est payante aujourd'hui. S'ils n'avaient pas fait ce rapprochement entre plusieurs sociétés il pense que peut être ils seraient en faillite actuellement. Aujourd'hui on achète déjà des quantités d'énergie pour 2013 et 2014, c'est un métier aujourd'hui, c'est de la bourse d'acheter de l'énergie 3-4 ans à l'avance. C'est bénéfique pour toutes les Communes d'avoir mis cette Société sous la forme d'une SA. Il nous rappelle que sous l'entente intercommunale il fallait passer devant le Conseil pour les budgets, les comptes et finalement toute la stratégie aurait dû passer devant les 4 Conseils et cela aurait été impossible vu l'évolution du marché.

**M. Alain Blanchoud** a été étonné à la réception du prochain ordre du jour pour le Conseil d'octobre qu'il n'y aura qu'un préavis à traiter. En début d'année la Municipalité avait annoncé beaucoup de préavis et il est très étonné qu'il n'y en ait qu'un aujourd'hui et un seul également pour le prochain Conseil. Le préavis du Conseil d'octobre lui semble particulièrement simple et ne nécessite pas le déplacement de 60 personnes pour une discussion qui sera très courte puisque la proposition est le statut quo de la situation actuelle. Il a posé la question au bureau si on pouvait le reporter et la réponse qui lui a été donnée l'a beaucoup étonné. En effet, il lui a été répondu que c'est suite à la promesse d'un fonctionnaire que ce préavis ne pouvait pas être reporté, il en aimerait confirmation.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** confirme à M. Blanchoud que le délai imposé par l'Etat est fixé au 3 novembre. Il y a un courrier à ce sujet et il est bien spécifié qu'il n'y aura aucune dérogation qui sera accordée. En conséquence il nous dit qu'il n'a pas le choix et qu'il doit présenter ce préavis au prochain Conseil.

**M. Alain Blanchoud** répond qu'il connaît des éléments où le Canton donne des dates et il donne 6 mois de délai après. Il maintient qu'il est très étonné que l'on déplace 60 personnes pour une décision d'un fonctionnaire cantonal.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** rappelle qu'il respecte les règlements et les lois et qu'il n'a pas le choix par rapport au délai envoyé à toutes les communes. Il est désolé concernant les autres préavis, il y a eu des couacs et pour finir on se retrouve avec un seul préavis.

**M. Alain Blanchoud** demande s'il n'y a pas des préavis dans les tiroirs qui attendent des réponses.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond à M. Blanchoud que plus on présente de préavis, plus on dépense d'argent, cela va à l'encontre de la remarque de M. Blanchoud qui dit qu'on dépense trop.

**M. Jean-Pierre Müller** aimerait remercier M. Birbaum pour son rapport extrêmement complet. Il a aussi été délégué au SIE il trouve très important qu'il y ait ces rapports qui sont donnés au Conseil. Il aimerait juste émettre un bémol lorsqu'il est dit qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un modem pour recevoir le téléphone et internet. Il a un modem et s'il peut s'en passer il aimerait qu'on le lui dise.

**M. Christophe Cartier** en qualité de Président de la Commission de gestion nous dit qu'il a bien pris note de la proposition de M. le Syndic et il ne manquera pas d'en faire part à ses Collègues lors de la prochaine séance constitutive.

**M. Philippe Turin** souhaite revenir à l'étonnement de M. Blanchoud. Il partage un petit peu ce qu'il dit et il lit dans le préavis « l'arrêté peut être élaboré pour une période de 5 ans au maximum. Sans présentation d'un nouveau texte à l'échéance d'un arrêté, le Conseil d'Etat proroge d'office l'ancien pour une année ». Cela veut dire qu'il propose à la Municipalité de retirer ce préavis afin que l'Etat proroge comme il est dit dans ce préavis et ainsi l'affaire sera réglée.

**M. Pierre Kaelin, Syndic** répond que la Municipalité a prévu de présenter dans le préavis le taux d'imposition pour 2 ans. Pourquoi 2 ans, parce que nous arrivons à la fin d'une législature et il y en a une nouvelle qui arrive, c'est la raison pour laquelle la Municipalité propose le statut quo pour 2 ans.

**M. le Président** poursuit la discussion sur le chapitre divers et proposition individuelles, elle n'est plus demandée, elle est close.

Arrivé au terme de l'ordre du jour, **M. le Président** nous rappelle la course du Conseil le 2 octobre et nous informe qu'il accepte encore ce soir des inscriptions pour les retardataires.

En souhaitant une bonne fin de soirée et un excellent week end, **M. le Président** lève la séance.

Il est 22h10.

Ecublens, le 6 octobre 2010

Le Président

Le Secrétaire

Jean-Michel Barbey

Michel Häusermann

Annexes: mentionnées